



Est ce qu'1 voisin peut me forcer à changer la déco de mon balcon

Par **rasnati**, le **04/06/2008 à 18:55**

Bonjour,

J'habite dans le 15ème à Paris dans un immeuble. J'ai un petit balcon et j'ai vu sur l'immeuble en face côté balcon également.

Mon gardien a eu des plaintes du voisinage à deux reprises, et insiste pour que je débarrasse la décoration de mon balcon. En bref, nous avons un balcon c vrai assez coloré, nous avons mis des drapeaux de prières tibétains sur la rambarde, un plot de chantier en guise de pot de fleur...etc... Apparemment c cela qui les gênerai.

Je voudrais savoir s'il existe un texte de loi comme quoi je peux disposer librement de mon balcon?

Ou alors ils peuvent me forcer à débarrasser mon balcon?

Merci pour tout.

Par **tatwo**, le **22/12/2010 à 14:10**

nous avons un soucis similaire, nous faisons sécher du linge sur notre balcon sur un fil à linge et nos voisins d'en face trouvant que ça fait un peu trop "manouche" l'ont photographié pour en envoyer une image à notre bailleur, avez vous eu une réponse?

Par **amajuris**, le **22/12/2010 à 15:02**

bjr,
il faut lire ce qu'indique le règlement de copropriété qui s'applique même si vous êtes locataire ou le règlement intérieur s'il s'agit d'immeubles locatifs.
il est vrai qu'en règle générale il est précisé qu'aucun aménagement, ni aucune décoration ne pourront être apportés aux balcons qui, extérieurement rompraient l'harmonie de l'immeuble.
cdt

Par **tatwo**, le **22/12/2010 à 16:57**

ça me rend dingue même si ça ne sert à rien, cette intolérance et manque de vie (pour moi) et que veut dire faire manouche" c'est une nouvelle insulte arrrg, qu' un peu de couleur sur un balcon puisse susciter tant d'énervement me dépasse ? et quelle harmonie devrais-je admirer dans les lignes tristement droites et monochrome de la façade des immeubles?
M'enfin, merci bcp de votre réponse. bou bou

Par **mimi493**, le **22/12/2010 à 17:08**

En général, les balcons sont des parties communes à usage privatif, donc la copropriété peut réglementer la décoration.
Mais ne changez rien tant que ce n'est pas le bailleur en se référant au règlement de copropriété qui doit interdire expressément de sécher son linge sur votre balcon, qui vous le demande par LRAR

Par **tatwo**, le **22/12/2010 à 17:48**

C'est noté, merci beaucoup de votre précision.
oriane, prise subitement d'une grande envie de faire de son balcon une grande oeuvre d'art.
Bien cordialement.

Par **corima**, le **22/12/2010 à 19:56**

Lisez le reglement interieur qui vous a ete remis avec votre contrat de location, en general, dès qu'il y a copropriete, on ne peut pas etendre du linge sur son balcon, et heureusement, parce que ce n'est pas très esthetique. A moins que vous ne mettiez un petit sechoir à linge au sol et qu'il soit caché par une canisse, et encore, si la canisse est autorisé, c'est à voir dans le reglement

Par **tatwo**, le **23/12/2010 à 02:16**

L'ESTHÉTIQUE C'EST BIEN CHACUN SON GOÛT, MOI JE TROUVE ÇA TRÈS JOLI LE LINGE QUI SÈCHE, LES T SHIRTS DE TOUTES LES COULEURS, J'AI L'IMPRESSION D'ÊTRE EN ANDALOUSIE, ÇA ME FAIT VOYAGER. Alors que ces balcons carrés uniformément gris comme des murs de prison, ça je ne trouve pas du tout ça joli, c'est dommage que ce soit une loi qui doive régir ce que l'on admet comme beau ou non. Pour moi que vivent les couleurs qui sont la vie! et si le gris me rend triste, je ne vais pas forcer mon voisin à planter des tournesols sur son balcon pour moi parce que sa grisaille me gêne! cordialement.

Par **corima**, le **24/12/2010** à **14:15**

[citation]J'AI L'IMPRESSION D'ÊTRE EN ANDALOUSIE, ÇA ME FAIT VOYAGER[/citation]

Sauf que vous n'etes pas en Andalousie... Perso, je ne trouve rien de plus inesthetique que du linge etendu à tous les balcons, mais chacun ses gouts.

Rien ne vous empeche de mettre des fleurs de toutes les couleurs, une table de jardin avec des chaises colorés... enfin tout ce qui est autorisé

Et comme c'est Noel, mettez des guilandes de toutes les couleurs sur votre balcon, personne ne pourra vous en tenir rigueur

Bonnes fetes de fin d'annee